



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 28 NOVEMBRE 2017 A 18H30**

établi conformément aux dispositions  
des articles L 2121.23 et L 2121.25 du Code Général  
des Collectivités Territoriales

**Conseillers :**

En fonction	:	33
Présents	:	30
Procurations	:	04 (1 élu ayant donné procuration est arrivé en cours de séance)

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Fabien ENGELMANN, Maire.

**ETAIENT ABSENTS :**

- Mme DA SILVA, Conseillère Municipale, pour les points 1 à 6,
- Mme WANDERS, Conseillère Municipale, a donné procuration à Mme PARREZ, Adjointe au Maire,
- M. HAINY, Conseiller Municipal, pour les points 1 et 2,
- Mme PUTZ, Conseillère Municipale, a donné procuration à M. FRANCONI, Adjoint au Maire,
- M. FRIEDMANN, Conseiller Municipal, a donné procuration à M. DEWALD, Adjoint au Maire,
- M. RICCHIUTI, Conseiller Municipal, a donné procuration à Mme WEBER pour les points 1 à 36,
- Mme TAKACS, Conseillère Municipale, pour les points 1 et 2,
- M. MARICHY, Conseiller Municipal, pour les points 1 à 15.

**Le Conseil Municipal réuni en séance ordinaire :**

- 1 ⇒ installe Monsieur Axel FRIEDMANN, en tant que conseiller municipal ;
- 2 ⇒ à l'unanimité, désigne Madame Murielle DEISS, Adjointe au Maire, en tant que secrétaire de séance ;
- 3 ⇒ à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance en date du 30 juin 2017 ;
- 4 ⇒ à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance en date du 31 juillet 2017 ;
- 5 ⇒ concernant l'acceptation d'un don fait à la commune, à l'unanimité :
  - Accepte le principe de la pose du tableau dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville et d'une plaque précisant :  
« Œuvre d'art offerte à la ville de Hayange  
le 5 novembre 2017 par Madame Boucher en hommage à  
Monsieur Gilbert BOUCHER  
(1950 - 2017)  
artiste-peintre hayangeois »
  - Autorise le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette donation ;
- 6 ⇒ entend le compte-rendu des décisions prises du fait de la délégation donnée au Maire des services techniques, comme suit :
  - Décision en date du 30 juin 2017 de passer un accord-cadre mono-attributaire mixte selon la procédure adaptée pour respecter la coutume consistant à illuminer les rues et places à l'occasion des fêtes de fin d'année avec la Société ELECTROLOR, dénomination CITEOS. Il n'y a pas de montant minimum des marchés passés sur la base de cet accord-cadre. Le montant maximum est de 209 000,- € H.T. pour la durée totale de l'accord-cadre. Il est conclu pour une période initiale de 1 an. Il pourra être reconduit pour 3 périodes de 1 an.

- Décision en date du 3 juillet 2017 de passer un marché selon la procédure adaptée pour procéder à l'aménagement de plateaux route de Volkrange à Hayange-Marspich avec la Société COLAS, sise 68 rue des Garennes, CS 50075 à 57152 MARLY cedex, pour un montant de 45 911.40 € T.C.
- Décision en date du 4 août 2017 de passer un accord-cadre mono-attributaire selon la procédure adaptée pour la fourniture de plants pour le fleurissement de la Ville :
  - Le lot n° 1 – Fourniture de plantes à massifs ayant été déclaré sans suite en raison d'une mauvaise adaptation au contexte économique-commercial particulier du cahier des charges, une nouvelle procédure sera lancée prochainement.
  - Lot n° 2 - Fourniture de bulbes - avec la Société VERVER EXPORT, De Kolk 4b, 1645 VM Ursem, Hollande. Il n'y a pas de montant minimum des marchés passés sur la base de cet accord-cadre. Le montant maximum est de 209 000,- € H.T. pour la durée totale de l'accord-cadre pour les 2 lots. Il est conclu pour une période initiale de 1 an. Il pourra être reconduit pour 3 périodes de 1 an.
- Décision en date du 18 août 2017 de passer un accord-cadre mono-attributaire selon la procédure adaptée pour la fourniture de papier, papier cartonné et cartoline avec la Société BUREAU EQUIPEMENT, sise 5 rue de Strasbourg à 57100 THIONVILLE. Il n'y a pas de montant minimum des marchés passés sur la base de cet accord-cadre. Le montant maximum est de 100 000 € H.T. pour la durée totale de l'accord-cadre. Il est conclu pour une période initiale de 1 an. Il pourra être reconduit pour 3 périodes de 1 an.
- Décision en date du 29 août 2017 de passer un marché selon la procédure adaptée pour effectuer des travaux de sols souples au complexe sportif Régine CAVAGNOUD avec la société NICOLETTA et Cie sise 13 – 15 rue de Gandrange à 57185 VITRY-SUR-ORNE pour un montant de 8 010,- € T.C.
- Décision en date du 04 septembre 2017 de passer un marché selon la procédure adaptée pour faire installer des feux tricolores devant la gare avec la société AXIMUM Génie Electrique et Systèmes sise 664 route de Toul – B.P. n° 50150 à 54206 TOUL Cedex pour un montant de 21 348,- € T.C.
- Décision en date du 21 septembre 2017 de passer un accord-cadre mono attributaire selon la procédure adaptée pour la fourniture de plants pour le fleurissement de la Ville, lot n° 1 – fourniture de plantes à massifs, suite à une précédente consultation relative au lot n° 1 déclarée sans suite, avec la société THILL – HORIZONS FLEURIS, 20 avenue de l'Aviation à 54400 LONGWY. Il n'y a pas de montant minimum des marchés passés sur la base de cet accord-cadre. Le montant maximum est de 209 000,- € H.T. pour la durée totale de l'accord-cadre pour les 2 lots. Il est conclu pour une période initiale de 1 an. Il pourra être reconduit pour 3 périodes de 1 an.
- Décision en date du 8 novembre 2017 de passer un accord-cadre multi-attributaires selon la procédure adaptée pour effectuer, le cas échéant, des prestations d'investigations complémentaires en cas de travaux. Il n'y a pas de montant minimum, le maximum ne sera pas supérieur à 208 000 € H.T. pour la durée de 4 ans de l'accord cadre. Les entreprises retenues pour cette prestation sont :
  - La société GEOLOCAL d'Alteckendorf
  - La société NORD EST DETECTION de Belleville
  - La société SOLUTIONS RESEAUX EST d'Hauconcourt
  - La société RESO DETECT de Briey
  - La société CERENE Services de La Chapelle St Luc
- Décision en date du 8 novembre 2017 de passer un accord-cadre multi-attributaires selon la procédure adaptée pour la fourniture de matériel électrique pour le Centre Technique Municipal. Il n'y a pas de montant minimum, le maximum ne sera pas supérieur à 208 000 € H.T. pour la durée de 3 ans de l'accord cadre. Les entreprises retenues sont :
  - La société MEQUISA, 16 rue des Feivres à METZ
  - La société REXEL, 3 allée des Prunus à HOUEMONT
  - La société WILLY LEISSNER, 3 rue du Longuenot à WOIPPY
  - La société CGED, 22 rue de Seclin à VENDEVILLE
  - La société ELECTIS, 2 rue du Ruisseau à NORROY LE VENEUR.

7 ⇒ entend le compte-rendu des décisions prises du fait de la délégation donnée au Maire du service des finances, comme suit :

- Décision en date du 28 juin 2017 relative à la signature d'un contrat de maintenance du logiciel Security Center avec la société ASSI pour un montant de 2 658,30 € HT.
- Décision en date du 8 septembre 2017 relative à la signature d'un contrat de maintenance avec la société DEFILOR suite à l'acquisition d'une machine de mise sous plis Pitney DI200 pour un montant de 360 € HT par an pour 18 000 cycles et 25 € le mille supplémentaire.
- Décision en date du 15 novembre 2017 relative à la signature d'un contrat de prestations de service et de maintenance avec la société ARPEGE suite à la mise en œuvre de la COMMunication Electronique des Données de l'Etat Civil (COMEDDEC) avec les services de l'Etat pour un montant de 700 € HT (prestations) et 250 € HT pour la maintenance.
- Décision en date du 16 novembre 2017 relatif au tarif de la participation des familles à la restauration du collègue Jacques MONOD, fixé à 3.50 €.
- Décision en date du 20 novembre 2017 relatif au paiement des frais d'avocat (1 658 € TTC) dans le dossier Hayange/Mila ;

8 ⇒ suite à la démission de Monsieur Fabien CORNU, pour raisons personnelles, avec 23 voix pour et 05 abstentions, élit Monsieur Denis CENTOMO, 9<sup>ème</sup> Adjoint au Maire.

Il est précisé que le groupe « Rassemblement Républicain pour Hayange » et Monsieur HAINY n'ont pas souhaité participer à ce vote.

**Après le remaniement de ce conseil municipal, la liste des adjoints et des conseillers municipaux délégués s'établit comme suit :**

**ADJOINTS :**

- 1<sup>ère</sup> adjointe : DEISS Murielle, aux finances et à l'état-civil.  
 2<sup>ème</sup> adjoint : DEWALD John, à la Jeunesse et aux Sports.  
 3<sup>ème</sup> adjoint : LANGLOIS Francis, aux travaux, à l'urbanisme, aux transports et aux cimetières.  
 4<sup>ème</sup> adjointe : HOUDIN Marie-Christine, au scolaire, à la famille, à la petite enfance, aux cantines et au périscolaire.  
 5<sup>ème</sup> adjoint : FRANCIONI Jordan, à l'environnement, à la protection animale, au Développement Durable et au cadre de vie.  
 6<sup>ème</sup> adjointe : Madame PARREZ Sylviane, aux Personnes Agées, aux affaires sociales et au logement,  
 7<sup>ème</sup> adjoint : HOFF Bernard, au Commerce, à l'Artisanat et à la Vie Associative,  
 8<sup>ème</sup> adjointe : HENAULT Corinne, à la Culture, Tourisme et Patrimoine,  
 9<sup>ème</sup> adjoint : CENTOMO Denis, à la Sécurité Routière et Sécurité Publique.

**CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES :**

Monsieur René HEIDMANN pour les secteurs suivants : aménagement, entretien et qualité de vie des quartiers.

Monsieur Pascal GRÜN pour les secteurs suivants : culture et vie associative.

Madame Denise COLLOT pour les secteurs suivants : affaires sociales et seniors ;

Madame Laurence PAUTE pour les secteurs suivants : associations sportives et équipements sportifs ;

Madame Jessica WYBAILLIE pour les secteurs suivants : les maisons pour tous et le CASC de Saint-Nicolas-en-Forêt.

<b>Tableau après modifications des 3 septembre et 27 octobre 2014, 13 février et 1er septembre 2015, 24 juin 2017 et 15 novembre 2017</b>							
	Fonction	Titre	NOM		D d Nais.	Lieu de Naissance	QUARTIERS
1	Maire	M.	ENGELMANN	Fabien	07/05/1979	ALGRANGE (57)	HAYANGE
2	1ère A.	Mme	DEISS	Murielle	05/07/1963	MARANGE SILVANGE (57)	HAYANGE
3	2ème A.	M.	DEWALD	John	19/02/1992	THIONVILLE (57)	HAYANGE
4	3ème A.	M.	LANGLOIS	Francis	16/12/1960	THIONVILLE (57)	MARSPICH
5	4ème A.	Mme	HOUDIN	Marie-Christine	23/12/1954	PARIS (75)	HAYANGE
6	5ème A.	M.	FRANCIONI	Jordan	11/07/1989	ALGRANGE (57)	MARSPICH

7	6ème A.	Mme	PARREZ	Sylviane	06/09/1955	SOMAIN (59)	HAYANGE
8	7ème A.	M.	HOFF	Bernard	24/03/1951	KNUTANGE (57)	HAYANGE
9	8ème A.	Mme	HENault	Corinne	12/05/1963	SAULIEU (21)	HAYANGE
10	9ème A.	M.	CENTOMO	Denis	22/11/1950	METZ (57)	HAYANGE
11	CMD	M.	HEIDMANN	René	07/05/1948	MARCKOLSHEIM (67)	MARSPICH
12	CMD	Mme	COLLOT	Denise	10/05/1957	ROMANS SUR ISERE (26)	HAYANGE
13	CMD	M.	GRUN	Pascal	19/04/1962	NILVANGE (57)	KONACKER
14	CM	Mme	DA SILVA	Marie	26/02/1963	STRASBOURG (67)	FLORANGE
15	CM	M.	PICCHIA	Joseph	02/07/1963	ALGRANGE (57)	MARSPICH
16	CM	Mme	WANDERS	Valérie	25/01/1970	ALGRANGE (57)	HAYANGE
17	CMD	Mme	PAUTE	Laurence	30/11/1970	METZ (57)	HAYANGE
18	CM	Mme	SPRINGMANN	Emmanuelle	29/08/1973	THIONVILLE (57)	KONACKER
19	CM	M.	BOURGOIS	Damien	14/02/1975	ALGRANGE (57)	ST-NICOLAS
20	CM	M.	HAINY	Patrice	08/12/1976	HAYANGE (57)	HAYANGE
21	CMD	Mme	WYBAILLIE	Jessica	28/08/1979	THIONVILLE (57)	HAYANGE
22	CM	Mme	PUTZ	Ludivine	23/01/1991	HAYANGE (57)	KONACKER
23	CM	M.	FRIEDMANN	Axel	10/07/1995	THIONVILLE (57)	ST-NICOLAS
24	CM	M.	HELF	Claude	14/05/1957	AUDUN LE TICHE (57)	ST-NICOLAS
25	CM	Mme	WEBER	Isabelle	12/03/1960	HAYANGE (57)	HAYANGE
26	CM	M.	RICCHIUTI	Simon	10/08/1967	ALGRANGE (57)	KONACKER
27	CM	M.	HAUCK	Pascal	26/09/1969	ALGRANGE (57)	MARSPICH
28	CM	Mme	TAKACS	Aurélié	28/05/1987	THIONVILLE (57)	KONACKER
29	CM	M.	DAVID	Philippe	23/04/1951	FRESSE/MOSELLE (88)	HAYANGE
30	CM	M.	MARICHY	Jean-Marc	28/05/1958	ALGRANGE (57)	ST-NICOLAS
31	CM	Mme	PELLENZ	Annelise	17/09/1958	HAYANGE (57)	HAYANGE
32	CM	Mme	IORIO	Isabelle	21/02/1965	HAYANGE (57)	HAYANGE
33	CM	M.	LEYDER	Alain	07/04/1939	METZ (57)	KONACKER

9 ⇒ avec 20 voix pour et 9 abstentions, nomme Monsieur Axel FRIEDMANN, membre de la Commission Communale « Jeunesse et Sports ». Il est précisé que le groupe « Rassemblement Républicain pour Hayange » n'a pas souhaité prendre part à ce vote ;

10 ⇒ avec 28 voix pour et 4 abstentions, supprime les emplois de fonctionnaires suivants :

- 1 poste d'assistant socio-éducatif
- 18 postes d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 14 postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 15 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 3 postes d'agent de maîtrise
- 3 postes de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 19 postes d'ASEM principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste d'agent de maîtrise principal ;

11 ⇒ avec 28 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention, crée un poste d'assistant socio-éducatif, modifie ainsi le tableau des effectifs et inscrit au budget les crédits correspondants ;

12 ⇒ avec 29 voix pour et 3 voix contre, crée un poste de rédacteur territorial, modifie ainsi le tableau des effectifs et inscrit au budget les crédits correspondants ;

13 ⇒ avec 30 voix pour et 2 abstentions, se prononce pour la suppression du seuil de 2500 € pour le rattachement des charges et des produits de fonctionnement ;

14 ⇒ à l'unanimité, accepte la nouvelle cadence d'amortissement en précisant le seuil d'amortissement sur 1 an ;

15 ⇒ avec 26 voix pour et 6 abstentions, abroge la décision modificative N° 1 du 24 juin 2017 et la remplace par une nouvelle décision modificative ;

16 ⇒ avec 27 voix pour et 6 abstentions, ouvre les crédits suivants pour la section d'investissement afin de permettre l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement :

<b>Chapitre 16</b>		<b>400 €</b>
	165 Dépôts et cautionnements reçus	400 €
<b>Chapitre budgétaire 20</b>		<b>16 700 €</b>
	202 Frais d'élaboration des documents d'urbanisme	8 400 €
	2031 Frais d'études	7 500 €
	2033 Frais d'insertions	800 €
<b>Chapitre 204</b>		<b>11 300 €</b>
	20422 Subvention aux personnes de droit privé Bâtiment et installation	11 300 €
<b>Chapitre 21</b>		<b>230 100 €</b>
	2115 Terrains bâtis	24 000 €
	2128 Autres agencements et aménagements de terrains	29 600 €
	21311 Hôtel de ville	1 400 €
	21312 Bâtiments scolaires	22 500 €
	21316 Equipements des cimetières	2 000 €
	21318 Autres bâtiments publics	36 500 €
	21534 Réseaux d'électrification	500 €
	21568 Autres matériels et outillages d'incendie	8 900 €
	21578 Autres matériels et outillages de voirie	300 €
	2182 Matériels de transport	2 700 €
	2183 Matériels de bureau et informatique	48 100 €
	2184 Mobiliers	13 000 €
	2188 Autres immobilisations corporelles	40 600 €
<b>Chapitre 23</b>		<b>711 100 €</b>
	2313 Travaux en cours constructions	119 000 €
	2315 Travaux en cours Installations, matériel et outillages techniques	592 100 €
<b>Chapitre 27</b>		<b>700 €</b>
	275 Dépôts et cautionnements versés	700 €

17 ⇒ avec 20 voix pour et 13 abstentions :

- ouvre les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessous,
- et autorise le maire, jusqu'à l'adoption du budget 2018, à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2018 indiqués dans le tableau ci-dessous :

- N°AP	CP 2018	CP 2019	Total
2017-10	450 000 €	3 248 500 €	3 698 500 €
Couverture de la Fensch et réhabilitation Place de la Résistance et de la Déportation			

18 ⇒ concernant l'opération place Nicolas Schneider et rue du Général de Gaulle, avec 20 voix pour et 13 abstentions :

- approuve le descriptif et le coût des travaux,
- autorise le Maire à engager le projet dont le montant des travaux s'élève à 455 000 € H.T,
- approuve le plan de financement ci-après,

Plan de Financement	Montant en € HT
Dépenses	
Montant global de l'opération	455 000 €

<b>Recettes</b>	
	Etat DETR (taux 40%) 182 000 €
	Conseil Départemental de la Moselle 91 000 €
	Autofinancement ou emprunt à la charge de la commune 182 000 €
	<b>Total 455 000 €</b>

- assure le financement de la partie non couverte par la subvention demandée,
- inscrit les crédits au budget primitif 2018,
- autorise le Maire à signer tout document relatif aux demandes de subventions,
- sollicite les services de l'Etat dans le cadre de la DETR 2018 pour un montant de 1820 000 € et un taux de subvention de 40 %,
- adhère au dispositif AMITER,
- sollicite les services du Conseil Départemental de la Moselle,
- approuve le lancement de la consultation selon la procédure de l'appel d'offres ouvert ;

19 ⇒ avec 20 voix pour et 13 abstentions, vote contre le rapport de la CLECT lié au transfert des zones de Saint-Jacques I et II ;

20 ⇒ concernant l'avenant N° 1 aux contrats d'assurances de la ville, à l'unanimité :

1. Approuve la prolongation des contrats d'assurance correspondants aux lots 1, 2, 3 et 4 aux conditions précitées, sachant qu'il s'agit d'estimations. En effet, des mouvements pourront avoir lieu à la fois au niveau du personnel, de la flotte automobile et des biens immobiliers ;
2. Autorise Monsieur le Maire ou son Adjointe déléguée aux Finances à signer les différentes pièces relatives à cet avenant ;

21 ⇒ concernant le balayage des voies d'accès à la Demeure de la Dame du Fer, à l'unanimité, accepte les modalités de la convention et autorise le Maire à la signer ;

22 ⇒ concernant l'entretien des espaces extérieurs et de l'éclairage public, rue des Grands Bois, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec MOSELIS ;

23 ⇒ concernant la parcelle cadastrée section 17 numéro 130 sise rue Abbé Nicolay, d'une superficie de 580 m<sup>2</sup>, avec 27 voix pour et 5 abstentions, accepte la vente à Monsieur CENTOMO Denis au prix de 7600 € et autorise Monsieur le Maire à signer les documents y afférents. Il est précisé que Monsieur CENTOMO a quitté la séance lors de ce vote.

24 ⇒ concernant la parcelle cadastrée section 21 numéros 108 et 262 d'une superficie de 280 m<sup>2</sup>, à l'unanimité, se prononce pour sa mise à disposition à Monsieur WEBER Bernard à raison de 50 € par an et autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant ;

25 ⇒ concernant la parcelle cadastrée section 41 numéro 148 d'une superficie de 188 m<sup>2</sup>, à l'unanimité, se prononce pour sa mise à disposition à Monsieur DERATTE Raphaël à raison de 50 € par an et autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant ;

26 ⇒ à l'unanimité, se prononce pour la convention de servitude de passage au profit de FREE MOBILE et autorise Monsieur le Maire à la signer. Cette présente délibération annule et remplace celle en date du 31 juillet 2017 ;

27 ⇒ concernant le bilan de concertation et arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme, avec 25 voix pour et 8 abstentions, décide de :

- Considérer que les orientations du projet de PLU sont conformes aux objectifs énoncés en préalable à l'élaboration du PLU et aux articles L101-1 et L101-2 du Code de l'Urbanisme,

- Considérer que la concertation afférente au PLU s'est déroulée de manière satisfaisante au regard des modalités énoncées dans la délibération du 30 juin 2015,
- Considérer que le projet de Plan Local d'Urbanisme est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration,
- Approuver le bilan de la concertation afférente au Plan Local d'Urbanisme,
- Arrêter le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Hayange tel qu'il est annexé à la présente.
- Dire que, en application des dispositions de l'article L132-7 et L132-9 du Code de l'Urbanisme, le projet de Plan Local d'Urbanisme sera transmis pour avis aux personnes publiques associées et notamment à Monsieur le Préfet, à Monsieur le Président du Conseil Régional, du Conseil Départemental, du Syndicat Mixte de cohérence Territoriale de l'Agglomération Thionvilloise, du Syndicat Mixte des Transports Urbains Thionville Fensch, de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch autorité compétente en matière de Plan Local de l'Habitat, de la Chambre des Métiers, de la Chambre d'Agriculture ainsi qu'aux Maires des communes limitrophes ;

**28** ⇒ concernant le raccordement des deux sirènes étatiques au système d'alerte et d'information des populations, à l'unanimité :

- Approuve les termes de la convention avec l'Etat,
- Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire chargé des travaux à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment la convention et d'en faire appliquer les termes,
- Inscrit les dépenses correspondantes à la présente délibération au budget primitif de l'exercice en cours ;

**29** ⇒ concernant l'appel d'offres pour la passation de marchés concernant l'aménagement de voiries à Saint-Nicolas-en-Forêt -2<sup>ème</sup> phase, le dossier de consultation des entreprises étant achevé, à l'unanimité, décide :

- de s'engager à inscrire la dépense correspondante au budget primitif de l'exercice 2018,
- d'approuver le lancement de la procédure de passation du marché selon la procédure de l'appel d'offres ouvert en vue de conclure le marché correspondant ;

**30** ⇒ avec 32 voix pour et 1 abstention, autorise le Maire ou son Adjoint, à créer le « Verger de Léa » et à signer tous les documents y relatifs ;

**31** ⇒ à l'unanimité, donne un avis favorable sur le Projet de Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage 2017-2023 ;

**32** ⇒ avec 25 voix pour et 4 abstentions, nomme Monsieur John DEWALD en tant que membre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, et ce, afin de remplacer Monsieur Luc BOENING, décédé le 29 avril 2017. Il est précisé que le groupe « Rassemblement Républicain pour Hayange » n'a pas souhaité participer à ce vote ;

**33** ⇒ concernant la destination des coupes de la forêt communale pour l'exercice 2017-2017, avec 30 voix pour et 3 abstentions, décide :

- De fixer la taxe d'affouage à 10 euros TTC / Mètre cube Apparent (= MAP = stère),
- De déléguer à l'ONF le choix de fixer les délais d'exploitation et d'enlèvement des bois,
- D'autoriser le Maire à signer tout document afférent à la destination des coupes dans la forêt communale,
- De désigner, conformément à l'article L 145-1 du Code Forestier, trois bénéficiaires solvables (ex- garants) responsables civilement de la bonne exécution de la coupe, comme suit :
  - M. Fabien ENGELMANN
  - M. Bernard HOFF
  - M. Denis CENTOMO ;

**34** ⇒ à l'unanimité, se prononce pour l'avance de subvention de fonctionnement 2018 d'un montant de 65.000 € à l'Académie Musicale Hayangeoise et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant ;

35 ⇒ à l'unanimité, se prononce pour les avances de subventions de fonctionnement 2018 suivantes :

Association	Subventions 2017	50 %
A.C.S.H.- Personnel	172 533,00 €	86 267,00 €
C.A.S.C. – Personnel	95 880,00 €	47 940,00 €
M.P.T. Le Couarail – Personnel	98 795,00 €	49 398,00 €
M.P.T. Boris Vian – Personnel	89 649,00 €	44 825,00 €

Et autorise Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer les avenants correspondants ;

36 ⇒ à l'unanimité, se prononce pour le versements des subventions suivantes :

**I) Solde de la subvention de fonctionnement aux associations sportives pour la saison 2017/2018 :**

H.B.C.H.	1 000,00 €
U.S.T.H.	5 910,00 €
A.S.S.N ( <i>Hors Football</i> )	2 130,00 €
SECTION DE BOXE HAYANGE	2 000,00 €
1 <sup>ère</sup> COMPAGNIE D'ARC	1 200,00 €
U.A.H.K (Athlétisme)	800,00 €
PETANQUE KONACKER	50,00 €
ASSOCIATION PETANQUE MARSPICH	50,00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE HOMMES	50,00 €
TENNIS CLUB HAYANGE	2 200,00 €
VAL DE FENSCH LUTTE	500,00 €
R.U.S.H. (Rugby)	3 500,00 €
SPORTS & LOISIRS KONACKER HAYANGE	700,00 €
A.S. Collège Hurlevent	300,00 €
A.S. Collège Jacques MONOD	300,00 €
U.S.E.P.	400,00 €
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>21 090,00 €</b>

- (F.C.H) Football Club Hayange 5 500,00 €
- (U.S.M) Union Sportive Marspich 4 100,00 €
- A.S.K Football 2 700,00 €
- A.S.S.N (*section football*) 200,00 €
  
- (B.C.H.M.) Basket Club Hayange-Marspich 4 000,00 €

**II) Subventions organisation ville :**

- C.A.S.C. St Nicolas-en-Forêt 350,00 €  
(*Marche Populaire IVV du 17 septembre 2017*)

**III) Subventions de soutien de haut-niveau :**

- U.S.T.H 350,00€  
(*Participation aux phases finales des championnats de France de speed ball, dont deux athlètes championnes*)

**IV) Opération Raid Aventure Sportif et Culturel - ETE 2017 :**

- U.S.T.H. Section Gym-Loisirs 300,00 €
- U.S.T.H. Section Volley-Ball 300,00 €
- U.S.T.H. Patinage à Roulettes 300,00 €



- U.S.T.H. Badminton	300,00 €
- U.S.T.H. Judo	300,00 €
- Section Boxe Hayange	300,00 €
- Basket Club Hayange-Marspich	300,00 €
- Val de Fensch Lutte	300,00 €
- F.C.H (football)	150,00 €
- 1 <sup>er</sup> Compagnie de Tir à l'Arc	<u>150,00 €</u>

**TOTAL 2 700,00 €**

**I) Subventions Actions Jeunes :**

**Solde Animations vacances d'été**

- A.C.S.H. **2.500,00 €**

(Raid Sportif et Raid Citoyen, séjour festival international de théâtre de rue Chalons/Saône, séjour au Portugal, séjours ados Toussaint ...)

Et autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer les avenants correspondants ;

37 ⇒ avec 32 voix pour et 1 abstention, se prononce pour les ventes des anciens bureaux Saint Jacques, comme suit :

Cession à Monsieur Stéphane DESFORGES représentant les :

- SCI Investissement Lorraine : lot 5 de la copropriété appartenant à la Ville sur parcelle cadastrée section 8 n° 211

- SCI Investissement Vallée de la Fensch : Lot 6 copropriété appartenant à la Ville sur parcelle cadastrée section 8 n° 211

Et pour moitié à chaque SCI :

- parties de la parcelle section 8 n° 217
- parcelles cadastrées section 8 n°118 et 212
- partie de la parcelle cadastrée section 8 n° 237 étant précisé que la remise existante sera en copropriété (terrasse cédée à un autre acquéreur).

Cette cession s'établit à 110 000 euros, frais d'arpentage et de copropriété à la charge de la Ville et frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

**Lot B :**

Cession éventuelle à la SCI CANLAR, actuel copropriétaire occupant, de l'ensemble du terrain attenant à leur copropriété ainsi que la terrasse située au dessus de la remise pour le montant de 30 000 euros, frais d'arpentage à charge de la Ville et frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

Cet ensemble immobilier a fait l'objet d'une estimation des domaines sous le n° 2017-306V1018 et 1019 du 15 novembre 2017.

Dans l'hypothèse où la SCI CANLAR ne fait pas l'acquisition du lot proposé, celui-ci sera présenté à une des deux SCI de Monsieur Stéphane Desforges aux mêmes conditions ;

38 ⇒ concernant la dépenalisation du stationnement payant, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention entre l'Agence Nationale du Traitement Automatisé des Infractions et la ville de Hayange ;

39 ⇒ concernant la convention de mutualisation pour la mise en place d'un service de formation expérimental en faveur de la communauté d'agglomération du Val de Fensch, de ses communes membres, de leurs CCAS et du Gueulard +, à l'unanimité :

- Approuve la mise en place d'un service de formation à titre expérimental du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2020 en faveur de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, de ses communes membres, du GUEULARD + et des CCAS du territoire volontaires ;
- Approuve la convention de mutualisation pour la mise en place d'un service de formation expérimental en faveur de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, de ses communes membres, du GUEULARD + et des CCAS du territoire volontaires telle que proposée ;
- Autorise le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les opérations comptables relatives à ce dossier et à signer la convention et toutes les pièces y relatives.
- Autorise l'inscription des crédits au budget primitif des exercices concernés.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 20 H 30

Hayange, le 28 novembre 2017

Le Maire,

Fabien ENGELMANN  
Conseiller Régional Grand Est